

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Pierre RIOL, a pris les décisions suivantes lors de sa dernière séance, le 3 novembre 2011.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les recettes supplémentaires constatées (57 400 €) permettent de couvrir les besoins complémentaires de dépenses notamment pour l'énergie et les carburants, le remplacement du personnel, l'éclairage public, les frais liés à l'organisation de spectacles, l'achat de matériel pour les écoles.

TAXE D'AMENAGEMENT

Il a été décidé de fixer à 4.5 % le taux de la taxe d'aménagement (identique au taux de la taxe locale d'équipement qu'elle remplace, entre autres taxes) et d'exonérer partiellement les logements habitation principale, financés sous certaines conditions.

La présente délibération est valable pour une durée de un an reconductible.

TARIFS LOCATIONS ET CAUTIONS DE L'AFFICHE

Les cautions sont fixées en fonction des salles mises à disposition et une caution "tri sélectif" est instaurée, retenue si le tri n'est pas effectué.

L'objectif est de couvrir les dépenses de fonctionnement de cet équipement, de maintenir son bon état et de permettre de développer une politique culturelle sur la commune.

Détails disponibles en mairie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le budget 2011, Amicale des Chasseurs, 150 € ; Volley-ball, 150 € ; Judo, 400 € ; Loisirs et Rencontres, 840 € ; Tennis, 600 € ; Traction Club ds Volcans, 100 € ; Planète Sports Jeunes, 150 € ; OCCE Élémentaire, 6 205 € ; OCCE Maternelle, 1 660€ ; F.L.E.P.P, 3 800 € ; Handball Club, 6 000 € ; Football Club Pérignatois, 1 300 € ; Quadrilles et Crinolines, 400 € ; Mandolia, 9 520 € ; Sakamalys, 200 € ; Fanfare, 500 € ; A.R.A.C., 80 € ; Crèche "Les Ecureuils", 15 000 € ; Jeux Toit et Moi, 12 000€ ; Si t'es Jeune, 2 000 €

Au titre de 2012, Crèche "Les Ecureuils", 20 000 €; Jeux Toit et Moi, 30 000 € ; Si t'es Jeune, 10 000 €

CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT

Sont approuvés les travaux du centre bourg comprenant l'aménagement de cheminements piétons dans les rues du bourg pour permettre l'accès sécurisé au parc, au groupe scolaire et à la mairie et aux salles d'activité associatives ainsi que l'aménagement complet de la place Dorier avec démolition de trois bâtiments.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DORIER

Le projet comprend la démolition des bâtiments Rodary, Vigerol et Gautrot avec travaux conservatifs des bâtiments mitoyens existants et reprises enduits de façades, le réaménagement complet de la place à partir de la rue Albert-Thomas (niveau de la Poste) jusqu'au porche d'entrée de la Mairie, rue d'Aubière, avec création de murets, reprise et élargissement du parvis de la mairie, traitement de la voirie en pavages, création d'un petit square, plantation d'arbres hautes tiges, petits espaces verts plantés, création de quelques places de stationnement supplémentaires, mobilier urbain, remise en état de la fontaine.

Le coût global estimatif des travaux s'élève à 588 875 € T.T.C., hors subvention.

LES CHEMINEMENTS PIÉTONS

Les cheminements piétons matérialisés par une signalisation horizontale avec pictogrammes et du mobilier urbain (potelets et barrières) seront réalisés sur les rues Jean-Jaurès, Emile-Thibaud, Joseph-Claussat et des Charrots soit une longueur de 350 m sur 1 m de largeur.

Le coût de ce projet s'élève à 13 260 € hors subvention.

Pour ces deux dossiers, les riverains seront informés et consultés.

S.I.E.G.

Il est instauré, à compter du 1er janvier 2012, une fréquence trimestrielle de la tournée d'entretien du parc d'éclairage public, en remplacement d'une tournée mensuelle.

En cas de panne intempestive sur tout ou partie de l'éclairage public, l'entreprise continuera d'intervenir sur demande spécifique des services communaux.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal a désigné Gisèle Malifaud comme candidate à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La séance est levée à 22 h 15.